

se rapportaient, je crois, à des entreprises d'Etat qu'il a énumérées. Ces sociétés fonctionnent comme toutes les sociétés publiques. Elles acceptent des entreprises du Gouvernement, les exécutent et assument les fonctions qui leur sont confiées par arrêté en conseil tout comme une société privée quelconque. Dans chaque cas, le trésorier est un fonctionnaire de la trésorerie fédérale. Le vérificateur est nommé par l'auditeur général du Canada. Le fonctionnement de ces sociétés ressemble à celui des meilleurs établissements privés du pays. La plus importante est la Allied War Supplies Corporation qui s'occupe, pour le compte de l'Etat, du domaine des explosifs et des produits chimiques. Pour surveiller les diverses phases de son activité, la société engage des spécialistes. Elle adjuge des entreprises aux entrepreneurs de bonne réputation en vue des travaux de construction nécessaires et aux principales fabriques de produits chimiques ou d'explosifs auxquelles on accorde un honoraire d'administration.

Il y a d'autres sociétés de ce genre, mais j'ai déjà dit à la Chambre qu'il n'était pas prudent de donner trop de détails concernant leur exploitation. La fonction de ces sociétés est d'éviter au Gouvernement l'interruption des approvisionnements provenant de l'étranger et dont l'accès peut nous être fermé par la guerre. Il faut compter parmi celles-là la Melbourne Merchandising Company Limited, la Plateau Company Limited et une ou deux autres chargées d'acheter certaines denrées. Leur fonction est de nous procurer le caoutchouc, la soie et autres articles dont les noms m'échappent pour le moment. Ces sociétés fonctionnent comme toute maison de commerce. Elles achètent des denrées au prix le plus avantageux possible et les revendent aux prix canadiens courants. En plus d'acheter et de vendre, elles doivent conserver des approvisionnements considérables en prévision d'interruptions même de plusieurs mois dans les livraisons par suite des hostilités. Ces quelques remarques répondent aux questions de mon honorable ami, je crois. S'il y a quelque point que j'ai oublié de mentionner, je me ferai un plaisir de lui donner les précisions voulues...

L'hon. M. MACDONALD: J'ai entendu l'explication donnée par le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Si ses paroles se prêtaient à l'interprétation que je leur ai donnée, je suis heureux d'apprendre qu'il ne leur attribuait pas cette signification.

M. POULIOT: Monsieur le président, je remercie le ministre de ces remarques. Toutefois, pour ce qui est des experts, je ne

vois pas très bien quelle expérience M. Biggar a pu acquérir dans ce domaine. Il est peut-être un très bon avocat, mais je ne comprends pas comment il peut s'y connaître en fait de fabrication d'instruments d'optique. Je me demande comment M. Dunning, qui a été négociant, peut posséder les connaissances requises pour surveiller la fabrication des produits chimiques et des explosifs. Je ne sais comment il a pu acquérir cette expérience, si ce n'est qu'il a été la doublure de ce Vulcain international qu'est M. Purvis. Voilà. Le ministre doit accepter ces remarques en bonne part, car c'est dans cet esprit que je les formule. Je veux simplement l'aider à s'acquitter d'une tâche que je sais très lourde. Cependant, il s'est entouré de gens qui croyaient savoir lire avant d'avoir appris l'alphabet. Ils me font penser à ces enfants qui cherchent à lire un texte à l'envers. Le ministre n'a pas répondu exactement aux points que j'ai soulevés.

L'une des branches du ministère—peu importe qu'on l'appelle branche ou division—est particulièrement responsable des achats. Or, il faudrait, en toute justice, laisser à ce service ses franchises coudées; c'est-à-dire qu'il ne devrait pas partager ses responsabilités avec une autre division relevant directement du sous-ministre. Ces divisions doivent voir à tous les achats de produits chimiques et le reste. Je lirai les remarques du ministre et lui parlerai de cette affaire en particulier afin de ne pas retarder le travail du comité. Cependant, je dois dire au ministre que ces demandes de renseignements ne sont inspirées par aucun soupçon. Nous voulons simplement être en mesure de répondre à ceux qui nous demandent des renseignements, qu'il s'agisse ou non de nos propres électeurs.

Je désire protéger cette division des achats. Je ne veux pas que son personnel ait à souffrir de cette immixtion de la part de ces prétendues sociétés. Je félicite le ministre des Munitions et Approvisionnements de n'être pas l'avocat de grosses entreprises car la plupart sont malhonnêtes. C'est à eux qu'il faut attribuer la plupart des manœuvres condamnables qui se pratiquent dans le monde de la finance. Quel est le but de ces lois pour la répression des lanceurs d'affaires dont nous entendons parfois parler? Et que dire du mouillage des actions de certaines sociétés lancées par des avocats, qui prennent, à titre d'honoraires, une partie du capital social? Le mouillage des actions a été la cause de nombreuses faillites, et bien souvent c'étaient les avocats de ces sociétés qui empochaient ce capital.